REGLEMENT ROC DES VIGNOBLES CAP LEUCATE
DIMANCHE 01 AVRIL 2018

Le « ROC DES VIGNOBLES CAP LEUCATE »est une randonnée VTT organisée par le club CYCLO VTT LEUCATE en partenariat avec les vignobles CAP LEUCATE et le concours de la Mairie de Leucate.

Article 1: cette randonnée VTT est ouverte à tous y compris les mineurs sous la responsabilité d'un parent ou d'un adulte.

Article 2 : montant de l'engagement :

- préinscriptions (avant le 27 mars 2018) **8 €** (licencié FFCT) **10 €** (autre)
- le jour de la randonnée : **10 €** (licencié FFCT) **12 €** (autre)

article 3 : pour les non licenciés : assurance « responsabilité civile »**obligatoire**

article 4 : cette randonnée n'est pas une compétition , il ne sera tenu aucun compte du temps mis pour effectuer le circuit.

Article 5 : les participants devront respecter le code de la route , la nature (zone **natura 2000**),les marcheurs et les terrains privés, rester sur les parcours balisés et ne doivent jeter aucun détritus.

Article 6 : le port du casque est obligatoire pour tout participant
Les mineurs doivent être équipés d'un casque à coque rigide et encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident .

Article 7 : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de vélos,de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants.

Article 8 : En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie,brouillard,vent trop fort...)ou pour toute autre raison majeure,les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée,même au dernier moment.

Article 9 : Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique,de la part des participants,l'acceptation du présent règlement